



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



ÉLECTIONS
LÉGISLATIVES

Élections Cette année sont organisées l'élection présidentielle et les élections législatives. Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ? - Pour le vérifier : ...

Êtes-vous inscrit sur les listes électorales? Comment le savoir:

1

Rendez-vous sur le téléservice en ligne www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « **Élections** », sur le service en ligne « **Interroger sa situation électorale** »

2

Renseignez le code postal et la commune dans laquelle vous êtes normalement inscrit(e), ainsi que vos informations personnelles (nom, tous vos prénoms, date de naissance)

3

Vous obtenez la confirmation de votre inscription dans cette commune. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez faire une vérification dans une autre commune ou vous inscrire directement



Préfet de la région Hauts-de-France et du Nord ✓

16 janvier, 10:52 · 🌐

Élections

Cette année sont organisées l'élection présidentielle et les élections législatives. Êtes-vous bien inscrit sur les listes électorales ?

- Pour le vérifier : <https://www.service-public.fr/.../services-en-ligne.../ISE>

- Pas encore inscrit ? Rendez-vous sur :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/.../listes...>

Pour pouvoir voter, **il faut être inscrit sur les listes électorales**. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales ...

Listes électorales : nouvelle inscription

S'inscrire pour voter à l'élection présidentielle de 2022

Pour voter lors de l'**élection présidentielle**, vous pouvez vous **inscrire sur les listes électorales** jusqu'au **2 mars (en ligne)** ou jusqu'au **4 mars (par formulaire à imprimer, ou sur place à la mairie ou consulat)**. Seules les personnes se trouvant dans une situation particulière ont un délai supplémentaire.

Vous pouvez dès à présent [vérifier si vous êtes déjà inscrit](#).

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous vivez en France, vous pouvez demander à être inscrit sur la liste électorale d'une mairie. Si vous vivez à l'étranger, vous pouvez demander à être inscrit soit une liste électorale consulaire, soit sur la liste électorale d'une mairie.

À savoir : le **jeune de 18 ans** qui a fait son [recensement citoyen](#) est [inscrit automatiquement sur les listes électorales](#). La **personne devenue française après 2018** est [inscrite automatiquement sur les listes électorales](#).

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale d'une des communes suivantes :

- Commune de votre domicile
- Commune dans laquelle vous êtes soumis aux impôts locaux (taxe d'habitation, contribution foncière des entreprises, taxe foncière sur les propriétés bâties ou non bâties) depuis au moins 2 ans
- Commune de votre résidence, si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois
- Commune où vous avez l'obligation de résider en tant que fonctionnaire
- Commune où la société, dont vous êtes le gérant ou l'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans, est inscrite au rôle des contributions communales depuis au moins 2 ans

À savoir :

- Si vous êtes hébergé chez un proche (parent par exemple) ou un ami, vous pouvez être inscrit dans la commune où vous êtes hébergé.
- Si vous êtes SDF, ou forain, ou gens du voyage, vous pouvez être inscrit dans la commune de [l'organisme où vous avez élu domicile](#).